



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



**54e RALLYE NATIONAL
SAINT ETIENNE/ FOREZ
27 et 28 juin 2025**

**Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 3
Championnat Rhône Alpes des rallyes 2025
Challenges Asa Forez 2025**

Avec le concours de :
Le Département de la Loire
La Ville de Saint-Etienne

Et l'aimable participation des communes traversées :
Bourg-Argental - Graix – Le Bessat - Marlhes - Planfoy – Riotord – Rochetaillée
St-Bonnet le Froid - St-Genest Malifaux - St-Julien-Molhesabate
St-Régis du Coin - St-Sauveur en Rue – Tarentaise -Thélis la Combe

Règlement particulier Sportif

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

54e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	A réception du visa FFSA
Ouverture des engagements :	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 16 juin 2025
Parution du carnet d'itinéraire	sur le site de l'Asa du Forez à partir du mercredi 18 juin 2025
Reconnaisances :	Samedi 21 juin de 9h à 17h, dimanche 22 juin de 9h à 13h et vendredi 27 juin de 8h à 11h30
Vérifications administratives (parvis stade G. Guichard) :	vendredi 27 juin 2025 de 10h00 à 13h45
Vérifications techniques (parvis stade G. Guichard) :	vendredi 27 juin 2025 de 10h15 à 14h00
Parc fermé : après vérifications techniques	Parvis Stade Geoffroy GUICHARD à Saint-Etienne
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	vendredi 27 juin 2025 à 13h00
Briefing des véhicules « encadrant » (obligatoire)	vendredi 27 juin 2025 à 14h00 - PC Course
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 27 juin 2025 à 16h00 et sur le site : www.asaforez.com
Publication des heures et ordres de départ :	vendredi 27 juin 2025 à 16h00 et sur le site : www.asaforez.com
Départ 1 ^{ière} étape (14e VHC): parvis Stade Geoffroy Guichard	vendredi 27 juin 2025 à 17h00
Arrivée 1 ^{ière} étape (14e VHC): parvis Stade Geoffroy Guichard	vendredi 27 juin 2025 à 19h41
Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} étape et heures et ordres de départ de la 2 ^e étape	vendredi 27 juin 2025 à 23h15 et sur le site : www.asaforez.com
Départ 2 ^{ème} étape (14e VHC): parvis Stade Geoffroy Guichard	samedi 28 juin 2025 à 07h30
Arrivée 2 ^{ème} étape : parvis Stade Geoffroy Guichard	samedi 28 juin 2025 à 17h24
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Vérifications finales : Garage Renault à St-Etienne (Taux horaire de MO : 60 € TTC)	samedi 28 juin 2025 à partir de 17h54
Remise des prix : sur le podium d'arrivée	Stade Geoffroy GUICHARD à St-Etienne

Tableau d'affichage : Parc fermé parvis du Stade Geoffroy GUICHARD
Les concurrents du 54^e Rallye National Saint-Etienne Forez partiront après ceux du 14^e rallye VHC.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du **Forez** organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 27 et 28 juin 2025, un rallye national automobile dénommé :

54^{ème} RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE / FOREZ

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 08/04/2025 sous le numéro N14 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 357 en date du 06/05/2025.

Comité d'Organisation : Le Président Louis-Jean VILLARD et les membres du Comité Directeur de l'Asa du Forez.

Secrétariat du Rallye : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE

Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Permanence le lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h - ☎ : 04 77 95 55 55

Accueil téléphonique le vendredi 27 et samedi 28 juin 2025 : 06 59 46 87 75.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

OBSERVATEUR :

Observateur Ligue Rhône-Alpes : Bruno MUSELLI (Lic n° 2403 – 05/08)

1.1P. OFFICIELS

Qualité	Nom	Licence	Asa
Présidente Collège des Commissaires Sportifs	Jocelyne MUGNIER	23843	05-14
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Armand AGOSTINHO	12775	05-20
Directeur de course	Thierry DUPECHER	3564	16-06
Directeur de course adjoint et resp VHC	Denis MOCELLIN	3310	16-10
Direction de course Nouveau Départ	Denis MOCELLIN	3310	16-10
Adjoint à la DC au PC ES 1-5-9 (St-Régis)	Catherine DESHAYES	220855	05-21
Adjoint à la DC au PC ES 2 (Graix vendredi)	Daniel VERNET	147321	05-08
Adjoint à la DC au PC ES 3-7 (Riotord/St-Bonnet)	Daniel VERNET	147321	05-08
Adjoint à la DC au PC ES 4-8 (St-Julien M.)	Christophe ARSAC	3591	16-14
Adjoint à la DC au PC ES 6-10(Graix samedi)	Philippe VANHAESEBROUCK	75044	05-10
Adjoint Directeur de course	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
Adjoint Directeur de course	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Organisateur technique	André PORTE	22007	05-20
Organisateur technique adjoint	Julien FAYOLLE	159540	05-20
Directeur d'épreuve ES n° 1 (St-Régis)	Isabelle GARREAU	22048	05-10
Adjoint délégué ES n° 1 (St-Régis)	Gilbert REVEL	208706	05-05
Directeur d'épreuve ES n° 2 (Graix vendredi)	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Adjoint délégué ES n°2 (Graix vendredi)	Hervé VAUTRAT	3259	05-08
Directeur d'épreuve ES n° 3-7 (Riotord/St-Bonnet)	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Adjoint délégué ES n° 3-7 (Riotord/St-Bonnet)	Hervé VAUTRAT	3259	05-08
Directeur d'épreuve inter ES n° 3-7 (Riotord/St-Bonnet)	Pascal LAFOND	227446	16-12
Adjoint délégué inter ES n° 3-7 (Riotord/St-Bonnet)	Florent LASSAIGNE	214854	16-10
Directeur d'épreuve ES n° 4-8 (St-Julien M.)	Pascal MAGNE	43098	16-14
Adjoint délégué ES n° 4-8 (St-Julien M.)	Maurice BESSE	2916	16-14
Directeur d'épreuve ES n° 5-9 (St-Régis)	Isabelle GARREAU	22048	05-10
Adjoint délégué ES n° 5-9 (St-Régis)	Gilbert REVEL	208706	05-05
Directeur d'épreuve ES n° 6-10 (Graix samedi)	Stéphane VINCENT-GENOD	24887	04-14
Adjoint délégué ES n° 6-10 (Graix samedi)	Nathalie VINCENT-GENOD	210885	04-14
Directeur de Course délégué au véhicule tricolore	Ludovic PION	146299	05-20
Adjoint au véhicule tricolore	Pascal ROYER	341057	05-20
Déléguée au véhicule damier	Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Adjoint au véhicule damier	Adrien VILLARD	171736	05-20
Médecin Chef	SAMU 42		
Directeur de Course déléguée au véhicule 00	Josyane HURARD	1053	05-20
Délégué au véhicule 000	Bernard CLAVEL	167802	05-20
Commissaire Technique Responsable	Emeric PASCAL	37568	16-10
Commissaire Technique VHC VHRS VMRS	Christian ALLOIN	13706	16-10
Commissaire Technique	Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique	Hervé CANTAT	207953	16-10
Commissaire Technique	André BOIVIN	3572	16-07
responsable C.S. chargé relations concurrents	Yvette CECILLON	11374	05-20
C.S. chargé relations concurr +VHC+ VHRS+VMRS	André LIOGIER	3362	05-20
C.S. chargé relations concurrents	Annie MALLET	48794	08-05
C.S. chargé relations concurrents	Michel JULLIARD	12787	16-12
Juge de Faits	Bruno BIGOURDAN	243696	05-05
Juge de Faits	Bernard CHAUMIENE	234254	05-20
Juge de Faits	Georges BEAL	2910	05-20
Juge de Faits	Michel SANLAVILLE	197768	05-20
Responsable des commissaires et du chronométrage	Annie PISTON	3790	05-20
Informatique - Classements	Chrono. Classement Caladois		
DC Responsable des vérifications administratives	Louis-Jean VILLARD	12774	05-20
Speaker	Henri BRUYERE	244347	05-20
Véhicule Info Sono	Gilbert MERMET	34846	04-14
Remise des Prix	André PORTE	22007	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **54e RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE/FOREZ**, compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 3**, pour le **Championnat** de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes 2025, et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : **www.asaforez.com**

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 27 juin 2025 de 10h00 à 13h45**, parvis du Stade G. Guichard à St-Etienne. Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 28 juin 2025 de 10h15 à 14h00**, parvis du Stade G. Guichard à St-Etienne. Après vérifications, mise en parc obligatoire parvis du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage RENAULT – Rue Claude Odde à St-Etienne. Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2025, lors des vérifications techniques.»

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **54e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 16 juin 2025** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** (cent cinquante) voitures maximum, y compris les voitures V.H.C. – VHRS et VMRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
560 € pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
530 € pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1160 €**

35 ,00 euros du montant de l'engagement étant dévolue au système de géo-localisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents.

Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 835 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : vendredi 23 mai 2025.

Le système de géolocalisation MATSPORT sera mis en place lors de cette épreuve. Cela implique l'obligation pour chaque équipage de télécharger l'application spécifique sur smartphone (compatible android et apple). Une aide à la mise en place ainsi que la communication du numéro de code seront fournies lors des vérifications administratives.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A

Un reclassement sera effectué à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape (conforme à l'article 9.5 du Règlement Standard rallyes FFSA)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé sur le parvis et parking derrière le stade G. Guichard. Le stationnement des remorques y est interdit (le parc remorque se trouve sur le parking VIP du Stade G. Guichard). La ville de Saint-Etienne a mis en place les ZFE (Zones à faible émission) pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers (fourgons, fourgonnettes). Vous trouverez les informations nécessaires sur le site : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/qualite-de-lair/zone-faibles-emissions-mobilite>

La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 30 kms/h, une surveillance sera effectuée. Les parcs d'assistance sont destinés à cette seule utilisation, ne sont autorisés à y pénétrer uniquement les équipages et les équipes d'assistance. Toute opération commerciale ou promotionnelle y est interdite, sauf accord préalable avec l'organisateur.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque véhicule de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque véhicule de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle du véhicule.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 45 m² environ. Attention tout piquetage sauvage est interdit.

4.3.2 Pour les concurrents qui le souhaitent, une zone de ravitaillement est prévue à la Station Service de Riotord, Route du Velay (45.22314/4.39356), après l'ES 4 et l'ES 8 St-Julien / Les Mazeaux. Seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits sera présent pour vérifier le respect de la réglementation.

ARTICLE 5P. INDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

La publicité sera communiquée par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **54e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, représente un parcours de **385,19 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **3 sections**. Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **115,80 km**.

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 27 juin :

E.S. N°1 :	ST REGIS DU COIN	8,900 km	à parcourir 1 fois
E.S. N°2 :	BOURG-ARGENTAL / GRAIX	10,100 km	à parcourir 1 fois

Samedi 28 juin :

E.S. N°3-7 :	RIOTORD / ST BONNET LE FROID	20,000 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°4-8 :	ST JULIEN / LES MAZEAUX	9,400 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°5-9 :	ST REGIS DU COIN	8,900 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°6-10 :	BOURG-ARGENTAL / GRAIX	10,100 km	à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les reconnaissances auront lieu le: **Samedi 21 juin de 9h00 à 17h00, dimanche 22 juin de 9h00 à 13h00 et vendredi 27 juin de 8h00 à 11h30**

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Luc DESHAYES (06 08 92 63 30)

Les reconnaissances sont donc formellement interdites en dehors de ces jours et horaires

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

Attention le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 18 juin 2025.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

Directeur de Course : Denis MOCELLIN (Lic n° 3310 / 05-14)

Commissaire technique : Christian ALLOIN (Lic n° 13706 / 16-10)

Heure vérification technique des véhicules en nouveau départ : samedi 28 juin à 6h45 sur le parvis du Stade G. Guichard.

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée)

7.5.17.3. Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des véhicules accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et au **règlement de la Coupe de France 2025**.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 110 partants	à partir de 110 partants
Premier		500 €	640 €
Deuxième		360 €	500 €
Troisième		250 €	300 €
Féminin		250 €	250 €

CLASSE (x 35)		
Premier	De 1 à 4 partants	250 €
	A partir de 5 partants	500 €
Deuxième	A partir de 6 partants	240 €
Troisième	A partir de 9 partants	120 €
Quatrième	A partir de 12 partants	60 €

Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe au tiers du nombre des partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables. Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route.

La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8ème pour les classes très chargées.

La remise des prix se déroulera le **Samedi 28 juin 2025 au podium d'arrivée, parvis du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne à partir de 17h24.**

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : www.asaforez.com